



Réponses de la Municipalité **aux vœux de la Commission de gestion 2023 dans son rapport 2024**

Relations entre écoles et Commune

Vœu n° 1

Face aux tensions que nous pouvons sentir entre la Direction des écoles et nos Autorités, la Commission recommande la mise en place d'une médiation préfectorale afin de rétablir une base saine de collaboration.

Réponse : Tensions ne signifie pas absence de dialogue. Pour la rentrée scolaire 2024 - 2025, des solutions ont été trouvées d'un commun accord, aussi bien pour les classes que la bibliothèque provisoire. La Municipalité travaille déjà pour répondre aux besoins de la rentrée scolaire 2025 - 2026.

Manque d'infrastructures sportives scolaires

Vœu n° 2

Face au manque signalé de salles de sports pour nos élèves, la Commission recommande à la Municipalité de mettre en valeur des locaux de dégagement, tels que – par exemple – la salle du dojo, pour organiser des activités sportives dans le cadre scolaire.

Réponse : Les salles des deux centres sportifs sont très occupées. Le règlement de la problématique des transports scolaires jusqu'à Ollon pour les cours tant de natation que de gym est en cours. Les écoles ont été conviées à une séance au dojo concernant justement son occupation, séance à laquelle aucun de ses représentants ne s'est présenté. Toutefois, elles ont récemment fait une nouvelle demande d'occupation qui a été acceptée, moyennant le respect des conditions d'utilisation des lieux.

Structures préscolaires et parascolaires

Vœu n° 3

Au vu du manque de structures d'accueil préscolaires et parascolaires, la Commission encourage la Municipalité à se montrer proactive, notamment dans la promotion de l'accueil en milieu familial et dans la recherche de nouvelles structures d'accueil.

Réponse : L'UAPE va être agrandie pour passer de 72 places à 96 (108 lors du repas). Une campagne de recrutement pour de nouvelles mamans de jour a été lancée par la FAJE, qui pilote l'accueil de jour des enfants. Dite fondation est satisfaite de la collaboration avec la commune.

Digitalisation

Vœu n° 4

La Commission félicite la Municipalité et son administration pour la mise en place du logiciel utilisé par le Service des eaux et recommande d'étendre son utilisation à d'autres domaines et services.

Réponse : La digitalisation au sein des services communaux est évolutive. Elle est toutefois freinée par la compatibilité entre les différents logiciels déjà en place.

Ressources humaines

Vœu n° 5

La Commission constate qu'une partie seulement des collaborateurs et des collaboratrices sont au bénéfice d'un cahier des charges et que les principaux chefs de service n'en ont pas. Ce qui est demandé de longue date par le législatif n'a toujours pas été réalisé dans son ensemble. Nous tenons cependant à féliciter l'avancement significatif de la rédaction de certains d'entre eux. Malgré cela, cette situation pose de nombreux problèmes notamment pour les entretiens d'évaluation du personnel et pour l'organisation des services. La Municipalité est priée de remédier à ce problème en dégageant au service RH le temps nécessaire pour qu'il puisse accomplir pleinement sa mission.

Réponse : La Municipalité souhaite que la professionnalisation du service des ressources humaines s'accélère. Cependant, les employés de la bourse et des RH font face à une surcharge de travail constante, notamment due aux nombreux contentieux à régler.

Cyberattaque et conséquences

Vœu n° 6

La Commission constate que suite à la cyberattaque de 2023, aucune formation liée à la cybersécurité n'a été dispensée aux collaborateurs et collaboratrices ayant accès au réseau informatique communal. Plusieurs solutions de formation continue existent sur le marché pour reconnaître les cyberattaques et l'hameçonnage par exemple. La Municipalité est priée de prendre des mesures pour pallier ce manquement et assurer la cybersécurité dans nos services.

Réponse : Les collaborateurs ont suivi une formation sur la cybersécurité au printemps 2022, complétée par divers tests imprévisibles dont les résultats ont démontré une bonne intégration des principes essentiels. Suite à la cyberattaque du 6 juin 2023, la Municipalité a en premier lieu voulu sécuriser au plus fort son système informatique par l'intermédiaire de son prestataire. La surveillance de la sécurité s'est accrue. Pour ce qui est de la formation continue des collaborateurs, une campagne de sensibilisation à la sécurité informatique débutera cet été avec Awareness Expert et Terranova Security.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire adjte :



A. Cherubini



F. Roessli

Bex, le 12 juin 2024